

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_13-DE



# Rapport annuel du concessionnaire 2023

*Ifac Bouc Bel Air*

[www.ifac.asso.fr](http://www.ifac.asso.fr)

# Sommaire

<b>1. Données techniques.....</b>	<b>3</b>
1.1 Bilan global des fréquentations .....	3
1.1.1 Tableau de bord de fréquentation des mercredis et vacances .....	3
1.1.2 Réalisations 2023 en heures-enfants .....	7
1.1.3 PAI et enfants en situation de handicap .....	8
1.1.4 Fréquentation des usagers (commune/hors commune).....	8
1.1.5 Déclarations annuelles CAF .....	9
1.1.6 Quotients familiaux des usagers et leur évolution .....	9
1.2 Bilan global des activités menées .....	10
1.2.1 Evaluation du projet éducatif et pédagogique.....	10
1.2.2 Suivi des plannings et bilan des sorties .....	10
1.2.3 Les partenariats .....	11
1.3 Relation usagers et communication .....	11
1.3.1 Relation avec les usagers et place des parents.....	11
1.3.2 Actions de communication menées .....	12
1.3.3 Réclamations usagers .....	12
1.4 Bilan technique .....	12
1.4.1 Règlement intérieur .....	12
1.4.2 Inventaire.....	12
1.4.3 Modifications éventuelles du service.....	12
1.4.4 Transition écologique.....	13
<b>2 Données organisationnelles.....</b>	<b>14</b>
2.1 Les salariés permanents .....	14
2.1.1 Organigramme.....	14
2.1.2 Plannings de l'année écoulée.....	15
2.1.3 Liste des arrêts, démission, licenciement et remplacement .....	15
2.1.4 Procédure qualité et formation .....	15
2.1.5 Avantages sociaux en vigueur.....	16
2.1.6 Questions diverses .....	17
2.2 Equipe d'animation vacataires .....	17
2.2.1 Taux d'encadrement et nombre de postes par site.....	17
<b>3 Données comptables et financières .....</b>	<b>18</b>
3.1 Compte de résultat - septembre à décembre 2023 .....	18
3.2 Note explicative .....	19
3.3 Notifications de la CAF concernant la CTG .....	21

# 1. Données techniques

## 1.1 Bilan global des fréquentations

L'Ifac Paca Arc Méditerranée a pour mission la gestion d'espaces d'accueil et d'accompagnement pour l'enfance et la jeunesse (3 - 17ans) sur la commune de Bouc Bel Air depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Il est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté et permet l'accès à une grande diversité d'activités ouvertes au plus grand nombre.

Les activités gérées par l'Ifac Paca Arc Méditerranée pour le compte de la commune de Bouc Bel Air se déclinent de la façon suivante :

- L'accueil de loisirs (3-12 ans) durant les petites et grandes vacances.
- Espace Jeunes (12-17 ans) durant les petites et grandes vacances avec une fermeture durant les vacances de Noël et les quinze premiers jours d'août.
- L'accueil de loisirs (3-12 ans) durant les mercredis en période scolaire sur les écoles Virginie Dedieu et des Pins.

### 1.1.1 Tableau de bord de fréquentation des mercredis et vacances

Tableaux disponibles en annexe 7

#### Tableau de bord de Fréquentation Accueil Virginie Dedieu - septembre à décembre 2023

<b><i>EFFECTIFS ENFANTS : Mercredis Maternelles</i></b>						
	<b>Septembre</b>	<b>Octobre</b>	<b>Novembre</b>	<b>Décembre</b>	<b>Total</b>	<b>Evolution n-1</b>
<b>Nbr de mercredis</b>	4	3	4	3	<b>14</b>	
<b>Journées enfants</b>	210	162,9	203	147	<b>722,9</b>	
<b>Moyenne</b>	52,5	54,3	50,8	49	<b>51,6</b>	
<b>Nbre d'absences</b>	19	15	23	16	<b>73</b>	
<b>Nbre d'animateurs nécessaires par jour (1/8)</b>	7	7	6	6	<b>25,8</b>	
<b>Nbre d'animateurs présents en moyenne par jour</b>	7	7	6	7	<b>27</b>	

**EFFECTIFS ENFANTS : Mercredis Élémentaires**

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Evolution n-1
<b>Nbr de mercredis</b>	4	3	4	3	<b>14</b>	
<b>Journées enfants</b>	269	187	269	186	<b>910,9</b>	
<b>Moyenne</b>	67,3	62,3	67,3	62	<b>65,1</b>	
<b>Nbre d'absences</b>	36	35	33	22	<b>126</b>	
<b>Nbre d'animateurs nécessaires par jour (1/12)</b>	6	5	6	5	<b>21,6</b>	
<b>Nbre d'animateurs présents en moyenne par jour</b>	7	6	6	7	<b>26</b>	

**Tableau de bord de Fréquentation Accueil Les Pins - septembre à décembre 2023****EFFECTIFS ENFANTS : Mercredis Maternelles**

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Evolution n-1
<b>Nbr de mercredis</b>	4	3	4	3	<b>14</b>	
<b>Journées enfants</b>	142	117	143	97	<b>498,9</b>	
<b>Moyenne</b>	35,5	39	35,8	32,3	<b>35,6</b>	
<b>Nbre d'absences</b>	13	5	19	19	<b>56</b>	
<b>Nbre d'animateurs nécessaires par jour (1/8)</b>	4	5	4	4	<b>18</b>	
<b>Nbre d'animateurs présents en moyenne par jour</b>	5	4	4	4	<b>17</b>	

## EFFECTIFS ENFANTS : Mercredis Élémentaires

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Evolution n-1
<b>Nbr de mercredis</b>	4	3	4	3	<b>14</b>	
<b>Journées enfants</b>	210	161	199	134	<b>703,6</b>	
<b>Moyenne</b>	52,5	53,6	49,8	44,6	<b>50,3</b>	
<b>Nbre d'absences</b>	10	2	20	21	<b>53</b>	
<b>Nbre d'animateurs nécessaires par jour (1/12)</b>	4	4	4	4	<b>17</b>	
<b>Nbre d'animateurs présents en moyenne par jour</b>	5	4	4	4	<b>17</b>	

## Tableau de bord de Fréquentation Accueil Virginie Dedieu - Vacances automne 2023

### Vacances Maternelles

Automne 2023	SEMAINE 1	SEMAINE 2	Total	Evolution n-1
<b>Nbre de jours</b>	5	4	<b>9</b>	
<b>Journées enfants</b>	248	245	<b>493</b>	
<b>Moyenne</b>	49,60	61,25	<b>54,78</b>	
<b>Nbre d'absences</b>	32	39	<b>71</b>	
<b>Nbre d'animateurs nécessaires (1 pour 8)</b>	6	8	<b>14</b>	
<b>Nbre d'animateurs présents en moyenne</b>	8	8	<b>16</b>	

### Vacances Élémentaires

Automne 2023	SEMAINE 1	SEMAINE 2	Total	Evolution n-1
<b>Nbr de jours</b>	5	4	<b>9</b>	
<b>Journées enfants</b>	292	225	<b>517</b>	
<b>Moyenne</b>	58	56	<b>57</b>	
<b>Nbre d'absences</b>	41	26	<b>67</b>	
<b>Nbre d'animateurs nécessaires (1 pour 12)</b>	5	5	<b>10</b>	
<b>Nbre d'animateurs présents en moyenne</b>	5+1 stagiaire	5+1 stagiaire	<b>12</b>	

## Vacances Espace Jeunes

Automne 2023	SEMAINE 1	SEMAINE 2	Total	Evolution n-1
Nbr de jours	5	4	<b>9</b>	
Journées enfants	114	72	<b>186</b>	
Moyenne	22,80	18,00	<b>20,67</b>	
Nbre d'absences	3	17	<b>20</b>	
Nbre d'animateurs nécessaires (1 pour 12)	2	1,5	<b>3,5</b>	
Nbre d'animateurs présents en moyenne	2	2	<b>4</b>	

## Tableau de bord de Fréquentation Accueil Virginie Dedieu - Vacances fin d'année 2023

### Vacances Maternelles

Fin d'année 2023	SEMAINE 1	SEMAINE 2	Total	Evolution n-1
Nbre de jours	4	4	<b>8</b>	
Journées enfants	51	113	<b>164</b>	
Moyenne	12,75	28,25	<b>20,50</b>	
Nbre d'absences	8	22,0	<b>30</b>	
Nbre d'animateurs nécessaires (1 pour 8)	2	4	<b>6</b>	
Nbre d'animateurs présents en moyenne	3	4	<b>7</b>	

### Vacances Élémentaires

Fin d'année 2023	SEMAINE 1	SEMAINE 2	Total	Evolution n-1
Nbr de jours	4	4	<b>8</b>	
Journées enfants	51	136	<b>187</b>	
Moyenne	12,75	34	<b>23</b>	
Nbre d'absences	18	18	<b>36</b>	
Nbre d'animateurs nécessaires (1 pour 12)	1	3	<b>4</b>	
Nbre d'animateurs présents en moyenne	2 + 1 stagiaire	3 +1 stagiaire	<b>7</b>	

Le taux de satisfaction des demandes d'accès au service n'est pas calculable sur cette période.

## 1.1.2 Réalisations 2023 en heures-enfants

### Récapitulatif annuel accueil Virginie Dedieu : mercredis et vacances

ifac	DONNEES ACTIVITES CAF 2023												RECAP-ANNEE	
	STRUCTURE		Périscolaire (- 6 ans)			Périscolaire (+6ans)			Mercredis		samedis		Vacances Facturées	
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	- 6 ans	6-11 ans	- 6 ans	6-11 ans	- 6 ans	6-11 ans		
<b>TOTAL HEURES</b>	0	0	0	0	0	0	6 143	7 690	0	0	4 904	5 128		
<b>TOTAL GENERAL</b>	0						13 833		0		10 032			
<b>TOTAL €</b>	0,00 €						7 594,04 €		0,00 €		5 808,53 €			
<b>TOTAL PERI €</b>							7 594,04 €							
<b>TOTAL EXTRA €</b>									5 808,53 €					

### Récapitulatif annuel accueil école des Pins : mercredis

ifac	DONNEES ACTIVITES CAF 2023												RECAP-ANNEE	
	STRUCTURE		Périscolaire (- 6 ans)			Périscolaire (+6ans)			Mercredis		samedis		Vacances Facturées	
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	- 6 ans	6-11 ans	- 6 ans	6-11 ans	- 6 ans	6-11 ans		
<b>TOTAL HEURES</b>	822	0	3 798	1 054	0	6 112	8 568	10 358	0	0	5 376	5 832		
<b>TOTAL GENERAL</b>	11 786						18 926		0		11 208			
<b>TOTAL €</b>	6 470,51 €						10 390,10 €		0,00 €		6 489,43 €			
<b>TOTAL PERI €</b>							16 860,61 €							
<b>TOTAL EXTRA €</b>									6 489,43 €					

### Récapitulatif annuel espace jeunes : vacances

ifac	DONNEES ACTIVITES CAF 2023												RECAP-ANNEE	
	STRUCTURE		Périscolaire (- 6 ans)			Périscolaire (+6ans)			Mercredis		samedis		Vacances Facturées	
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	- 6 ans	6-11 ans	- 6 ans	6-11 ans	- 6 ans	6-11 ans		
<b>TOTAL HEURES</b>	822	0	3 798	1 054	0	6 112	4 240	4 328	0	0	5 376	7 705		
<b>TOTAL GENERAL</b>	11 786						8 568		0		13 081			
<b>TOTAL €</b>	6 470,51 €						4 703,83 €		0,00 €		7 573,90 €			
<b>TOTAL PERI €</b>							11 174,35 €							
<b>TOTAL EXTRA €</b>									7 573,90 €					

### 1.1.3 PAI et enfants en situation de handicap

Ces données sont confidentielles.

#### PAI Maternelle VD

NOEL Joackim	<b>Allergie alimentaire (intolérant au lactose)</b>
ORMEROD Alex	<b>Asthme</b>
VALAT Charles	<b>Asthme</b>
MANDATI Olivier	<b>Asthme</b>

#### PAI Elémentaire VD

GUILLOT Charlotte	<b>Allergie alimentaire (Noisettes, moutarde )</b>
GUILLOT Maxence	<b>Allergie alimentaire (Arachide, cajou, pistache et sésame )</b>
FERRAND Sienna	<b>Diabète</b>
BRAU KESLEY	<b>Diabète</b>

#### PAI Maternelle LP

FREITAS Ruben	<b>Asthme du nourrisson</b>
SAVAL Alexis	<b>Poussières et acariens</b>

#### Pai Elémentaire LP

HYJAZI Nathan	<b>Allergie alimentaire</b>
BERADE YASSINE	<b>Asthme</b>

### 1.1.4 Fréquentation des usagers (commune/hors commune)

Pour l'espace jeunes 89 familles inscrites dont 8 hors commune (liste des familles en annexe 1).

Pour les vacances ALSH 121 familles inscrites dont 9 hors commune (liste des familles en annexe 1).

Pour les mercredis ALSH 1 064 familles inscrites dont 17 hors commune (liste des familles en annexe 1).

Les familles se situant hors de Bouc bel air résident dans les communes suivantes :

- ✓ Gardanne
- ✓ Aix en Provence
- ✓ Simiane–Collongue
- ✓ Les Pennes Mirabeau
- ✓ Fuveau
- ✓ Marseille

## 1.1.5 Déclarations annuelles CAF

Voir en annexe 2

## 1.1.6 Quotients familiaux des usagers et leur évolution

<b>QUOTIENTS FAMILIAUX ALSH SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2023</b>		
<b>Tranche :</b>	<b>Inscrits</b>	<b>%</b>
<b>de 0 à 100</b>	0,00	0,0%
<b>de 101 à 200</b>	0,00	0,0%
<b>de 201 à 300</b>	1,00	0,3%
<b>de 301 à 400</b>	1,	0,3%
<b>de 401 à 500</b>	26,00	7,5%
<b>de 501 à 600</b>	2,00	0,6%
<b>de 601 à 700</b>	1,00	0,3%
<b>de 701 à 800</b>	2,00	0,6%
<b>de 801 à 900</b>	1,00	0,3%
<b>de 901 à 1000</b>	0,00	0,0%
<b>de 1001 à 1100</b>	1,00	0,3%
<b>de 1101 à 1200</b>	2,00	0,6%
<b>de 1201 à 1500</b>	3,00	0,9%
<b>de + 1501€</b>	306,00	88,4%
<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>100%</b>

## 1.2 Bilan global des activités menées

### 1.2.1 Evaluation du projet éducatif et pédagogique

Au travers de notre projet pédagogique nous avons vocation à développer la créativité de l'enfant. Pour ce faire, nous favorisons les activités qui vont encourager l'imagination, l'ouverture d'esprit, la découverte, la réflexion et la créativité propre à chaque enfant.

Un autre axe majeur de notre projet pédagogique tend à accueillir et encourager les émotions de l'enfant. Pour ce faire nous avons accompagné les enfants dans la verbalisation et la reconnaissance de ses émotions, et leur avons apporté des outils afin de mieux les appréhender et les maîtriser.

Enfin, point primordial de notre accueil, le respect du rythme et de l'individualité de chaque enfant. Notamment par le fait de proposer diverses activités aux enfants, de prendre en compte leurs décisions, de les impliquer dans la mise en place et le déroulé des activités et respecter leur rythme.

Nous avons pu sur cette période 2023 appliquer ces axes fondamentaux de notre projet pédagogique, dans nos actions et nos animations au travers des plannings mis en place sur nos accueils.

### 1.2.2 Suivi des plannings et bilan des sorties

*Plannings des mercredis (Plannings en annexe 3).*

Pour ces deux premières périodes nous avons exploré l'univers des saisons.

La première période de septembre à octobre était : « *Partons à la découverte des saisons : l'automne* » avec des activités de découvertes de la saison, de la nature et de la biodiversité présente à cette époque de l'année, les contes et chanson d'automne.

La thématique des plannings pour la seconde période de novembre à décembre était : « *Partons à la découverte des saisons : de l'automne à l'hiver féérique* », tout comme la première période nous avons pu observer le passage d'une saison à une autre, l'arrivée de l'hiver et des changements que cela implique sur la nature et la biodiversité, les contes d'hiver et de Noël qui approche...

*Planning des vacances ALSH (Plannings en annexe 4)*

- La thématique des vacances d'automne était : « *Les contes et légendes celtiques* ». Fées, lutins, elfes et autres créatures imaginaires ont emporté les enfants dans un monde magique et mystérieux.

La première semaine les 3/6 ans ont eu la venue d'un intervenant magicien. Les 6/11 ans sont sortis à la Sainte-Victoire pour un grand jeu organisé par l'équipe d'animation.

La deuxième semaine les 3/6 ans ont eu la venue de YAKA Sport, la branche sportive de l'IFAC qui leur a proposé un atelier d'initiation au cirque. Les 6/11 ans sont partis visiter la grotte Cosquer à Marseille.

- La thématique des vacances de fin d'année était : « *La magie de Noël* » Féérie et joie des fêtes de fin d'années ont emplies le centre de loisirs pour le plus grand bonheur des petits comme des grands.

Lors de la deuxième semaine l'ensemble des enfants, 3/6 ans et 6/11 ont pu participer à des deux grands jeux organisés par l'association N'joy, emmenant les plus petits dans un grand jeu de découverte des sens et les plus grands dans un escape game au temps des cow-boy.

#### Planning des vacances Espace Jeunes (Planning en annexe 4)

La thématique des vacances d'automne était : « *Halloween* » les jeunes ont frissonné et se sont amusés autour des légendes et histoires d'Halloween

La première semaine un intervenant en réalité virtuelle s'est déplacé à l'espace Jeunes, permettant aux adolescents d'essayer de nombreux jeux en réalité virtuelle. Le vendredi de la même semaine ils sont allés à OK Corral, qui s'était paré aux couleurs d'halloween.

La deuxième semaine les jeunes sont partis à *Prison Island* à Plan de Campagne, grand jeu escape game, et le jeudi ils sont allés au *Climb Up* de Bouc Bel Air pour s'initier à l'escalade.

L'espace jeunes n'accueille pas d'adolescents durant les vacances de fin d'année.

### 1.2.3 Les partenariats

Dès notre arrivée sur le territoire nous avons pu mettre en place un partenariat avec le SIGV, qui s'est vu renforcé au long de l'année par nos nombreuses collaborations. L'année 2023 nous a aussi permis de poser un premier diagnostic du territoire ainsi que des besoins des enfants et des familles. Cela à impulser une logique de projets et de partenariats dès le début de l'année 2024 avec notamment des partenariats avec les services développement durable et comité du jumelage de la commune. Un partenariat avec GARIG notre prestataire de repas. Des partenariats avec des associations du territoire comme *les restos du cœur* et *clean my calanque*. Et enfin un partenariat avec la piscine Guy DRUT pour l'été 2024.

## 1.3 Relation usagers et communication

### 1.3.1 Relation avec les usagers et place des parents

En ce début d'activité, les relations avec les parents sont encore « à construire ». Les familles apprennent à nous connaître et découvrent notre mode de fonctionnement et les objectifs pédagogiques qui portaient au travers de nos activités.

Le 13 décembre 2023 a eu lieu le premier conseil d'usagers, regroupant les parents d'élèves représentant les deux ALSH et les élus de la commune. Ce temps d'échanges a permis à l'équipe IFAC, représentée par les coordinateurs de territoire, Claire GUILLAUD et Christian LAGARDE, ainsi que de la responsable de site, Axelle AZZOPARDI, de

présenter l'IFAC, la nouvelle équipe en place, nos engagements et notre partenariat avec la commune.

### 1.3.2 Actions de communication menées

Nous avons communiqué par le biais du service scolaire de la commune, sur l'espace citoyen et le *Facebook* de la commune. La communication a porté sur les programmes d'activités et différentes actions menées, ou problématiques rencontrées (problématique concerto et paiement en ligne). Pour 2024 se posera la question d'un site internet IFAC, et du Facebook ainsi qu'une page Instagram IFAC.

### 1.3.3 Réclamations usagers

La mise en place d'un espace en ligne permettant le dépôt au fil de l'eau de réclamations usagers est en cours de réalisation pour l'année 2024 : un lien au questionnaire de satisfaction et au module de réclamation auquel le concédant aura accès.

## 1.4 Bilan technique

### 1.4.1 Règlement intérieur

Pour l'année 2023-2024 nous nous sommes basés sur le document « Modalités d'inscriptions et règlement intérieur » que le service scolaire de la commune avait mis en place.

Pour l'année 2024-2025 nous proposons en plus de ce document retravaillé, un règlement intérieur plus complet avec plusieurs articles qui sera soumis à validation lors du COPIL.

### 1.4.2 Inventaire

Document en annexe 5.

### 1.4.3 Modifications éventuelles du service

Nous nous installons lors de ces quatre premiers mois. Il est néanmoins prévu pour le début de l'année 2024 un réaménagement des salles d'accueil de l'école Virginie Dedieu, en cohérence avec le projet *Zone d'animation Poulpie* porté par le *Labo pédagogique* de l'IFAC.

## 1.4.4 Transition écologique

En 2024, l'accueil de loisirs va entamer une transition écologique, accompagnée par le *Labo péda* de l'IFAC. En effet, ce sera le site pilote de la futur mise en place sur tout le territoire de la transition écologique des sites d'animation et d'une labellisation IFAC.

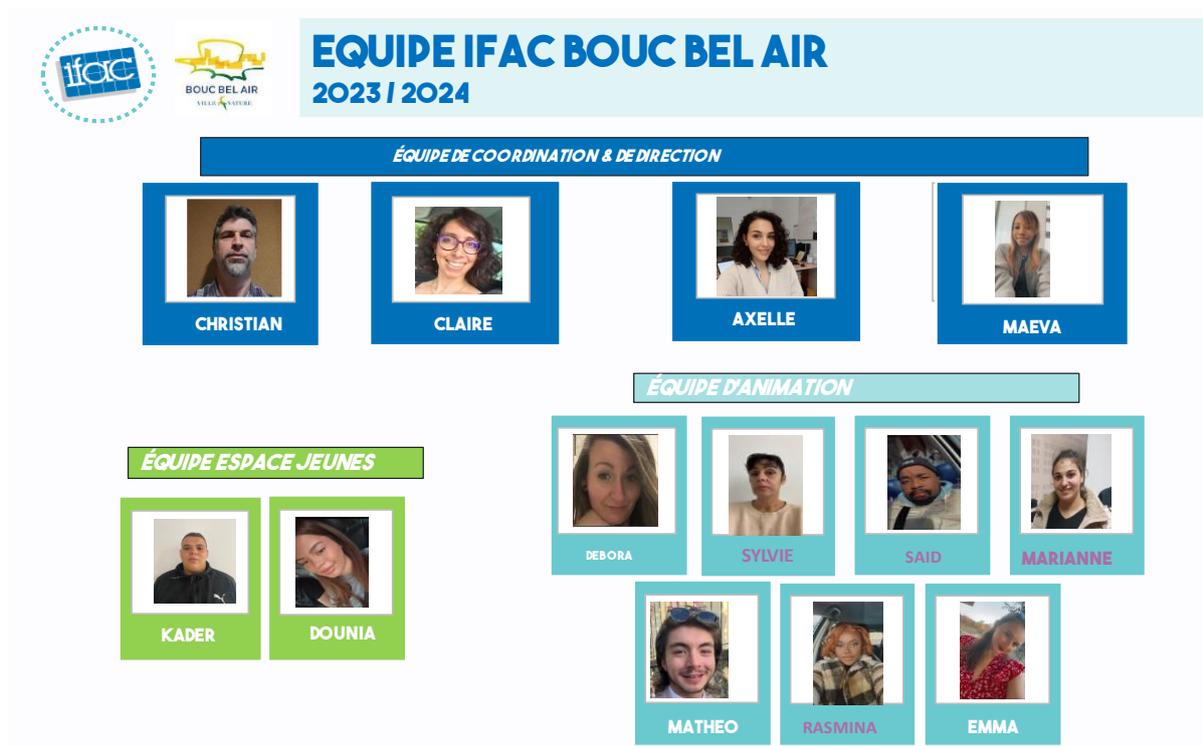
Cela s'étendra de la gestion du site (énergie, matériel pédagogique, gestion des déchets...) jusqu'aux animations (projet PEDT plan mercredis développement durable).

## 2 Données organisationnelles

### 2.1 Les salariés permanents

#### 2.1.1 Organigramme

L'organigramme ci-après reflète l'équipe en décembre 2023 :



- 2 coordinateurs territoriaux de l'ifac gèrent l'ensemble des missions qui lui incombent et soutiennent la direction pédagogique dans la menée des actions et projets.
- 1 responsable de site : Il impulse des projets d'animations, gère l'équipe d'animation et le contact direct avec les familles et assure toute la gestion administrative.
- 1 directrice d'accueil de loisirs : impulse les projets d'animation, gère l'équipe d'animation, le contact direct avec les familles, la sécurité, la communication, le budget, les relations partenariales, suivi administratif.
- 6 animateurs permanents mettent en œuvre les projets d'animation dont 2 animateurs dédiés à l'espace jeunes.
- Animateurs vacataires à temps partiel – Cddu Mercredis et périscolaire
- Les contrats d'engagement éducatif (CEE) : ils interviennent exclusivement durant les vacances.

## 2.1.2 Plannings de l'année écoulée

Documents en annexe 6

## 2.1.3 Liste des arrêts, démission, licenciement et remplacement

Le démarrage de notre activité a été marqué par plusieurs changements tant dans l'équipe de direction que dans l'équipe d'animation :

- ✓ Nov-23 Arrêt maladie du responsable de site
- ✓ 03/11/2023 Démission de Julianna CHABERT de son CDI animatrice Jeunes. Elle reste dans les effectifs les mercredis en CDDU.
- ✓ 06/11/2023 Embauche de Dounia TALEB en CDI temps plein annualisé au poste d'animatrice Jeunes.
- ✓ Nov-23 Non-renouvellement de la période d'essai du responsable de site.
- ✓ Nov-23 Arrêt maladie de la directrice ACM
- ✓ Nov-23 Rupture conventionnelle de la directrice ACM
- ✓ Nov-23 Contrat de remplacement en direction ACM pour Maeva AMADA
- ✓ 01/12/2023 Embauche d'Axelle AZZOPARDI en CDI temps plein au poste de responsable de site

## 2.1.4 Procédure qualité et formation

Maeva AMADA animatrice en CDI temps plein est rentrée en formation BPEJEPS en novembre 2023 avec les CEMEA.

## 2.1.5 Avantages sociaux en vigueur

Annexe au Règlement de Consultation Gestion et exploitation des ACM				
AVANTAGES SOCIAUX				
Convention collective appliquée	Personnel de direction *	Personnel diplômé de catégorie 1*	Autre personnel auprès des enfants *	Personnel de service *
	ECLAT	ECLAT	ECLAT	ECLAT
<b>Primes (modalités à détailler)</b>	La prime de partage de la valeur (PPV), anciennement appelée <i>prime Macron</i> ou <i>prime de pouvoir d'achat</i> , est un dispositif qui permet à l'employeur de verser au salarié une prime. Il s'agit d'un dispositif pérenne que les entreprises peuvent mettre en place chaque année. La prime reste facultative. Son versement dépend d'une décision prise par l'employeur ou d'un accord d'entreprise. Les conditions d'obtention et d'exonération fiscale de cette prime varient selon la date de son versement.	IDEM	IDEM	IDEM
<b>Majoration des heures supplémentaires</b>	Nous privilégions autant que possible le rattrapage des heures sur le cycle en cours plutôt que le paiement d'heures complémentaires/supplémentaires.	Nous privilégions autant que possible le rattrapage des heures sur le cycle en cours plutôt que le paiement d'heures complémentaires/supplémentaires.	Nous privilégions autant que possible le rattrapage des heures sur le cycle en cours plutôt que le paiement d'heures complémentaires/supplémentaires.	Nous privilégions autant que possible le rattrapage des heures sur le cycle en cours plutôt que le paiement d'heures complémentaires/supplémentaires.
<b>Tickets restaurants</b>	NON	NON	NON	NON
<b>Réductions du CSE (à détailler)</b>	**Chèques Noël : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter des chèques Noël au mois de décembre à ses collaborateurs. Ces chèques « TirGroupé by Sodexo » sont numériques afin d'éviter tout retard de distribution. D'autre part, ils permettent si le salarié le souhaite, de bénéficier des réductions sur le site ** HelloCSE : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter ses collaborateurs de réductions avantageuses sur de nombreuses enseignes comme carrefour, footlocker, lastminute, eurosdisney, deezer, pathé, ikéa... ** Chèques Famille : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter de chèques famille d'une valeur de 70€. Les chèques cadeaux sont liés à un événement familial (naissance, adoption, unions...). Ils seront délivrés via la plateforme HelloCse. ** Chèques Vacances : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter des chèques vacances en juin. ** Prise en charge BAFA ou BAFD pour nos enfants : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter de réduction sur les stages BAFA ou BAFD des enfants des collaborateurs. ** Actions collectives : L'action sociale "action collective" permet d'organiser un événement festif pour nos collègues (fête, barbecue, soirée bowling...): 2 actions par an.	**Chèques Noël : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter des chèques Noël au mois de décembre à ses collaborateurs. Ces chèques « TirGroupé by Sodexo » sont numériques afin d'éviter tout retard de distribution. D'autre part, ils permettent si le salarié le souhaite, de bénéficier des réductions sur le site ** HelloCSE : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter ses collaborateurs de réductions avantageuses sur de nombreuses enseignes comme carrefour, footlocker, lastminute, eurosdisney, deezer, pathé, ikéa... ** Chèques Famille : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter de chèques famille d'une valeur de 70€. Les chèques cadeaux sont liés à un événement familial (naissance, adoption, unions...). Ils seront délivrés via la plateforme HelloCse. ** Chèques Vacances : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter des chèques vacances en juin. ** Prise en charge BAFA ou BAFD pour nos enfants : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter de réduction sur les stages BAFA ou BAFD des enfants des collaborateurs. ** Actions collectives : L'action sociale "action collective" permet d'organiser un événement festif pour nos collègues (fête, barbecue, soirée bowling...): 2 actions par an.	**Chèques Noël : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter des chèques Noël au mois de décembre à ses collaborateurs. Ces chèques « TirGroupé by Sodexo » sont numériques afin d'éviter tout retard de distribution. D'autre part, ils permettent si le salarié le souhaite, de bénéficier des réductions sur le site ** HelloCSE : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter ses collaborateurs de réductions avantageuses sur de nombreuses enseignes comme carrefour, footlocker, lastminute, eurosdisney, deezer, pathé, ikéa... ** Chèques Famille : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter de chèques famille d'une valeur de 70€. Les chèques cadeaux sont liés à un événement familial (naissance, adoption, unions...). Ils seront délivrés via la plateforme HelloCse. ** Chèques Vacances : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter des chèques vacances en juin. ** Prise en charge BAFA ou BAFD pour nos enfants : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter de réduction sur les stages BAFA ou BAFD des enfants des collaborateurs. ** Actions collectives : L'action sociale "action collective" permet d'organiser un événement festif pour nos collègues (fête, barbecue, soirée bowling...): 2 actions par an.	**Chèques Noël : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter des chèques Noël au mois de décembre à ses collaborateurs. Ces chèques « TirGroupé by Sodexo » sont numériques afin d'éviter tout retard de distribution. D'autre part, ils permettent si le salarié le souhaite, de bénéficier des réductions sur le site ** HelloCSE : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter ses collaborateurs de réductions avantageuses sur de nombreuses enseignes comme carrefour, footlocker, lastminute, eurosdisney, deezer, pathé, ikéa... ** Chèques Famille : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter de chèques famille d'une valeur de 70€. Les chèques cadeaux sont liés à un événement familial (naissance, adoption, unions...). Ils seront délivrés via la plateforme HelloCse. ** Chèques Vacances : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter des chèques vacances en juin. ** Prise en charge BAFA ou BAFD pour nos enfants : Le CSE IFAC se mobilise pour faire profiter de réduction sur les stages BAFA ou BAFD des enfants des collaborateurs. ** Actions collectives : L'action sociale "action collective" permet d'organiser un événement festif pour nos collègues (fête, barbecue, soirée bowling...): 2 actions par an.
<b>Nombre de jours de carence pour maladie</b>	3 jours. Au bout de 6 mois d'ancienneté se référer au tableau chapitre 2.9 du mémoire technique	3 jours. Au bout de 6 mois d'ancienneté se référer au tableau chapitre 2.9 du mémoire technique	3 jours. Au bout de 6 mois d'ancienneté se référer au tableau chapitre 2.9 du mémoire technique	3 jours. Au bout de 6 mois d'ancienneté se référer au tableau chapitre 2.9 du mémoire technique
<b>Jour de congés supplémentaires (à détailler)</b>	Congés exceptionnels pour mariage, décès, PACS, naissance ou adoption, déménagement etc... voir chapitre 2.9 du mémoire technique	Congés exceptionnels pour mariage, décès, PACS, naissance ou adoption, déménagement etc... voir chapitre 2.9 du mémoire technique	Congés exceptionnels pour mariage, décès, PACS, naissance ou adoption, déménagement etc... voir chapitre 2.9 du mémoire technique	Congés exceptionnels pour mariage, décès, PACS, naissance ou adoption, déménagement etc... voir chapitre 2.9 du mémoire technique
<b>Politique en matière de remplacement (remplacement systématique en cas d'absence, réactivité en période de crise sanitaire, moyens mobilisés à détailler...)</b>	Remplacement en interne ou mutualisation territoriale			
<b>Plan de formation en supplément des dispositifs légaux</b>	Formation Campus	Formation Campus	Formation Campus / Formation BAFA/BAFD	Formation Campus
<b>Evolution professionnelle : priorité au salarié en interne</b>	ACI : Information par note interne du recrutement en cours et affichage collectif dans tous les lieux de travail.	ACI : Information par note interne du recrutement en cours et affichage collectif dans tous les lieux de travail.	ACI : Information par note interne du recrutement en cours et affichage collectif dans tous les lieux de travail.	ACI : Information par note interne du recrutement en cours et affichage collectif dans tous les lieux de travail.
<b>Indemnités de licenciement</b>	application du barème légal			
<b>Calcul de l'ancienneté</b>	2 points par période de 12 mois de travail effectif	2 points par période de 12 mois de travail effectif	2 points par période de 12 mois de travail effectif	2 points par période de 12 mois de travail effectif
<b>Maîtrise professionnelle</b>	revalorisation obligatoire de 1% lors du 1er entretien et après 2 entretiens périodiques sans revalorisation. Dans cette situation, la revalorisation est laissée à l'appréciation de l'employeur	revalorisation obligatoire de 1% lors du 1er entretien et après 2 entretiens périodiques sans revalorisation. Dans cette situation, la revalorisation est laissée à l'appréciation de l'employeur	revalorisation obligatoire de 1% lors du 1er entretien et après 2 entretiens périodiques sans revalorisation. Dans cette situation, la revalorisation est laissée à l'appréciation de l'employeur	revalorisation obligatoire de 1% lors du 1er entretien et après 2 entretiens périodiques sans revalorisation. Dans cette situation, la revalorisation est laissée à l'appréciation de l'employeur
<b>Mutuelle</b>	sauf dérogation, l'affiliation à la mutuelle est obligatoire. Prise en charge de l'employeur d'une partie sur le socle de base	sauf dérogation, l'affiliation à la mutuelle est obligatoire. Prise en charge de l'employeur d'une partie sur le socle de base	sauf dérogation, l'affiliation à la mutuelle est obligatoire. Prise en charge de l'employeur d'une partie sur le socle de base	sauf dérogation, l'affiliation à la mutuelle est obligatoire. Prise en charge de l'employeur d'une partie sur le socle de base

## 2.1.6 Questions diverses

Maeva AMADA a pris le poste direction ACM en remplacement suite à l'arrêt maladie de la directrice en place à partir du 14 novembre 2023 et ce jusqu'à l'embauche de la nouvelle directrice Sonia BEKKOUCHE le 8 janvier 2024. Dans un même temps Mme AMADA rentrait en formation BPJEPS. Pour pallier son absence deux jours sur site (les lundis et mardis jour de sa formation), la responsable de site en place ainsi que les coordinateurs de territoire ont veillé à absorber une partie de sa charge de travail. De plus, Mme AMADA étant initialement en poste d'animatrice périscolaire et mercredi, un animateur en CDDU a été engagé afin de la remplacer sur ces missions.

Le choix du remplacement de la directrice s'est porté sur Maeva AMADA car cette dernière, de part son ancienneté, avait une bonne connaissance du site et des familles.

## 2.2 Equipe d'animation vacataires

L'équipe d'animation vacataires se compose de : 5 animateurs en CDDU mis à disposition sur le temps de garderie midi et soir gérée par la commune. Ils sont aussi en animation les mercredis sur les deux ALSH.

14 animateurs CDDU en animation les mercredis répartis sur les deux ALSH.

### 2.2.1 Taux d'encadrement et nombre de postes par site.

Le taux d'encadrement en vigueur est de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans durant les mercredis et les vacances.

De ce fait, pour l'accueil de Virginie Dedieu nous avons une équipe d'animation composée de 7 animateurs maternelle et 7 animateurs élémentaires.

Pour l'accueil des Pins nous avons une équipe d'animation composée de 5 animateurs maternelle et 5 animateurs élémentaires. Nous pouvons adapter le nombre d'animateurs au nombre d'enfants accueillis comme nous l'avons fait par exemple sur l'accueil des Pins (cf tableau des fréquentations) Chaque site à un directeur ACM durant les mercredis.

La responsable de site se positionne dans les deux accueils les mercredis et se trouve dans les bureaux de Virginie Dedieu le reste de la semaine.

En période de vacances scolaires, l'accueil des enfants se fait exclusivement à Virginie Dedieu. L'équipe se compose alors de la responsable de site, la directrice, 2 animateurs jeunes dont 1 référent, et 7 animateurs maternels et 7 animateurs élémentaires.

# 3 Données comptables et financières

## 3.1 Compte de résultat - septembre à décembre 2023

		Général	périscolaire	Mercredi	Vacances
Produits	Tarification familles	76 268,00 €		25 015,90 €	51 252,10 €
	PSO CAF/MSA	21 424,00 €		7 027,07 €	14 396,93 €
	Plan Mercredis	6 918,00 €		6 918,00 €	
	Bonus territoire CTG	19 703,00 €		6 462,58 €	13 240,42 €
	<b>Compensation pour obligations de service public</b>	<b>145 164,00 €</b>	<b>37 742,64 €</b>	<b>66 775,44 €</b>	<b>40 645,92 €</b>
	Remboursement de frais de formation	460,00 €	119,60 €	211,60 €	128,80 €
	Autres recettes (CPO)				
	<b>7 - Total des produits (1)</b>	<b>269 937 €</b>	<b>37 862 €</b>	<b>112 411 €</b>	<b>119 664 €</b>
Charges	<b>60 - Achats</b>	<b>17 113 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 613 €</b>	<b>11 501 €</b>
	Matériel pédagogique	5 857 €		1 921 €	3 936 €
	Collations	414 €		136 €	278 €
	Communication	700 €		230 €	470 €
	Produits d'entretien	175 €		57 €	118 €
	Locations			- €	- €
	Fournitures administratives	428 €		140 €	288 €
	Petit équipement divers	828 €		272 €	556 €
	Produits pharmaceutiques	380 €		125 €	255 €
	Achats de prestations d'animations/pédagogiques	8 332 €		2 733 €	5 599 €
	Autres (à compléter si nécessaire)			- €	- €
	<b>61 - 62 - Services extérieurs</b>	<b>12 808 €</b>	<b>302 €</b>	<b>4 355 €</b>	<b>8 152 €</b>
	Locations de locaux			- €	- €
	Entretien et réparations	558 €		183 €	375 €
	Repas animateurs	3 466 €		1 137 €	2 329 €
	Transport des enfants	6 170 €		2 024 €	4 146 €
	Intervenants extérieurs			- €	- €
	Frais postaux et télécommunication	1 173 €		385 €	788 €
	Crédit-Bail mobilier			- €	- €
	Primes d'assurances	134 €		44 €	90 €
	Déplacements, missions et réceptions	1 163 €	302 €	535 €	326 €
	Services bancaires			- €	- €
	Maintenance	108 €		35 €	73 €
	Dotations aux amortissements			- €	- €
	Dotations aux provisions	37 €		12 €	25 €
	<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>11 138 €</b>	<b>2 896 €</b>	<b>5 123 €</b>	<b>3 118 €</b>
	Impôts et taxes sur rémunérations	10 066 €	2 617 €	4 630 €	2 818 €
	Autres impôts et taxes	1 071 €	278 €	493 €	300 €
	<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>159 713 €</b>	<b>41 525 €</b>	<b>73 468 €</b>	<b>44 720 €</b>
	Salaires bruts	135 798 €	35 307 €	62 467 €	38 023 €
	Charges patronales	21 725 €	5 649 €	9 994 €	6 083 €
	Autres charges de personnel (médecine du travail + formation)	2 190 €	569 €	1 007 €	613 €
<b>6 - Redevance annuelle</b>	<b>40 391 €</b>	<b>10 502 €</b>	<b>18 580 €</b>	<b>11 309 €</b>	
R1 - Redevance d'occupation du domaine public	27 000 €	7 020 €	12 420 €	7 560 €	
R2 - Redevance d'intéressement	10 991 €	2 858 €	5 056 €	3 077 €	
R3 - Redevance pour frais de contrôle	2 400 €	624 €	1 104 €	672 €	
<b>6 - Frais de structure</b>	<b>17 783 €</b>	<b>4 624 €</b>	<b>8 180 €</b>	<b>4 979 €</b>	
<b>Total des charges (2)</b>	<b>258 946 €</b>	<b>59 849 €</b>	<b>115 319 €</b>	<b>83 779 €</b>	
	<b>Résultat d'exploitation (1-2) R2 inclus</b>	<b>10 991 €</b>			
	<b>Résultat d'exploitation (1-2) R2 exclus</b>	<b>21 982 €</b>			

## 3.2 Note explicative

Nous ne sommes pas en mesure de fournir le compte de résultat annuel certifié par le Commissaire aux Comptes, car ce dernier valide les comptes au niveau de l'ensemble de l'arc méditerranéen, sans viser spécifiquement les sites individuels. Toutefois, j'ai fait remonter la demande afin qu'ils puissent valider les comptes spécifiques de Bouc Bel Air pour l'exercice 2024.

Concernant le détail du compte de résultat 2023, le document à ma disposition ne présente que les données cumulées. Pour répondre à votre demande de ventilation par activité, nous vous proposons de répartir les Périscolaires, Mercredis et Vacances à l'aide d'une clé de répartition. En pièce jointe, le fichier au format Excel. Nous nous organisons pour que le prochain compte de résultat 2024 reflète le détail réel par activité.

Il nous paraît également important de signaler que les éléments retenus dans le CEP 2023 correspondait à 40% de l'année 2023. Les écarts présents entre le CEP 2023 et le Compte de résultat 2023 résulte en grande partie de cette clé de répartition arbitraire. Il sera important de fixer l'année 2024 (première année complète) comme année de référence.

### Détails des recettes tarifaires

Les participations des familles représentent 28,2% et les prestations de la CAF 8% des produits. La compensation pour obligations de service public équivaut à 53,8% des produits.

### Détails des frais de personnel

En raison du départ d'une partie de l'équipe de l'UFCV au démarrage au marché, les frais de personnel sont inférieurs au CEP. En effet, les avantages contractuels proposés par le précédent délégataire ont été révisés pour les nouveaux salariés (1560h/ an contre 1607h/an avec l'Ifac). En outre, les arrêts maladies de l'équipe de direction (responsable de site et direction ACM) parfois remplacée en interne par l'Ifac a généré des économies substantielles sur les frais de personnel.

### Autres dépenses :

- 40% des coûts du séjour d'été étaient intégrés dans le CEP 2023 (en raison de la clé de répartition appliquée) mais n'apparaissent pas dans le compte de résultat. Les dépenses des comptes 60 et 61 sont donc inférieures au CEP 2023.
- La redevance d'occupation du domaine public et les frais de contrôle sont conformes au CEP et seront versés après l'analyse de RAC.
- Les frais de siège sont indexés sur le total des charges et représentent au total 7,5% des charges comme prévu dans le CEP.

**Le résultat d'exploitation est donc de +8,1% sur ces quatre mois d'activités.**

## Redevance annuelle :

D'après l'article 5.7 du contrat de ville, la tranche du résultat d'exploitation correspond à plus de 50 % de la différence avec le résultat d'exploitation prévisionnel à reverser au concédant. **Le montant correspondant s'élève à 10 991 €.**

## 3.3 Notifications de la CAF concernant la CTG

Cf annexe 2.